

Initiatives parlementaires

sement culturel et de meilleurs perspectives de vie grâce à l'enseignement et au système de soins médicaux. Notre gouvernement n'a d'excuses à faire à personne, car il s'efforce de poursuivre ce processus.

Je voudrais remercier à nouveau le député de Nunatsiāq des efforts qu'il déploie pour s'occuper des habitants de la vaste circonscription qu'il représente.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, j'appuie sans réserve la motion dont la Chambre a été saisie. Je tiens à remercier mes collègues, les députés de Nunatsiāq et de Kenora—Rainy River, d'avoir porté cette question à l'attention de la Chambre.

J'ai grandi à Hagersville, aux confins de la réserve des Six-Nations et de la réserve de New-Credit, habitée par les Mississaugas. La moitié des élèves de mon école était constituée de jeunes Indiens de ces deux réserves. Je suis donc au courant de la situation.

Il faut malheureusement dire que les jeunes autochtones d'aujourd'hui souffrent, à quelques différences près, des mêmes problèmes auxquels ont été confrontés leurs aînés. Je crois sincèrement que la société canadienne et les pouvoirs publics ont manqué à leurs obligations à cet égard.

En guise d'introduction, voici ce qu'a déjà déclaré la Commission des droits de la personne: «Au Canada, un jeune indien risque plus de se retrouver en prison qu'il n'a de chances de terminer des études universitaires.»

Cette citation en dit long sur la gravité de la situation.

On a beaucoup entendu parler dernièrement de manifestations d'intolérance de la part de certains Canadiens. Compte tenu de la mise sur le marché d'épingles et de maillots d'un goût douteux et de divers sondages d'opinion, les médias sont portés à croire que la société canadienne n'est peut-être pas aussi tolérante, égalitaire et juste qu'on le croit. Nul doute que cela n'a rien de surprenant pour les peuples autochtones.

• (1740)

Depuis deux ans, la Commission des droits de la personne décrit la situation des autochtones comme étant une tragédie nationale. Les statistiques sont frappantes.

Le taux de mortalité infantile chez les autochtones est plus élevé qu'il ne le sera jamais dans le reste de la population. Sur le plan des services médicaux, les autochtones sont, et de loin, les citoyens canadiens les plus négligés. Ils font face à des problèmes de dépression, de toxicomanie et de suicide d'une gravité qu'aucun d'entre nous ne peut imaginer et auxquels nous ne serons sûrement jamais confrontés.

Par exemple, chez les Inuit des Territoires du Nord-Ouest, le taux de suicide est quatre fois plus élevé que la moyenne nationale. Plus de la moitié des Inuit qui se suicident ont de 15 à 24 ans.

L'incidence de la tuberculose est de sept à dix fois plus élevée que la moyenne nationale.

Le taux de mortalité infantile chez les autochtones est deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Le taux de mortalité infantile chez les Inuit est trois fois plus élevé que la moyenne nationale. Si nous pensons à toute la souffrance humaine que cela implique, nous nous rendons compte que la Chambre doit faire plus. Les parents voient leurs jeunes enfants mourir. Les adolescents constatent que leur frère ou leur soeur s'est suicidé. Chacun d'entre nous sait que cette souffrance est intolérable. Le plus tragique de tout, c'est qu'on peut l'éviter.

Par la motion dont nous sommes saisis, on cherche à attirer l'attention du gouvernement sur la nécessité d'agir. Il faut prendre des mesures spéciales sans plus tarder dans les domaines de la santé, de l'emploi et de l'éducation pour répondre aux besoins des autochtones, mais il faut d'abord consulté les autochtones et tenir de vraies consultations.

Il n'y a pas de doute que les programmes et les projets qui fonctionnent sont ceux que les autochtones ont élaborés eux-mêmes. Il faut les consulter avant et non après l'élaboration de ces programmes.

Il est encourageant de constater que les autochtones croient de plus en plus à l'importance de l'éducation pour leurs enfants. L'avenir est plus prometteur que le passé, mais il faudra encore beaucoup de temps pour que les choses débloquent.

Il y a d'autres besoins pressants dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et de la santé. Selon les données du recensement de 1986, le revenu moyen des Indiens n'atteint que la moitié du revenu moyen de la population en général.